



The Council on Aging of Ottawa  
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa



## États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

**The Council on Aging of Ottawa /  
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa**  
**États financiers**  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

**Table des matières**

---

<b>Rapport des vérificateurs</b>	1
<b>États financiers</b>	
Bilan	2
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
Sommaire des principales conventions comptables	4
Notes afférentes aux états financiers	7

---

## Rapport des vérificateurs

---

**Au Conseil d'administration du  
The Council on Aging of Ottawa /  
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa**

Nous avons vérifié le bilan du The Council on Aging of Ottawa /Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa au 31 décembre 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 décembre 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des modifications de conventions et normes comptables reliés aux instruments financiers tel qu'expliqué au sommaire des principales conventions comptables, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Collins Barrow Ottawa s.r.l.*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

le 1 avril 2008

**The Council on Aging of Ottawa /  
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa  
Bilan**

**31 décembre** **2007** **2006**

**Actif**

**Actif à court terme**

Encaisse (note 1)	125 024 \$	8 238 \$
Placements (note 2)	144 107	139 571
Débiteurs	963	1 360
Subventions à recevoir	-	14 834
Charges payées d'avance	1 791	7 224

	271 885 \$	171 227 \$
--	------------	------------

**Passif et actif net**

**Passif à court terme**

Créditeurs et charges à payer	33 150 \$	22 497 \$
Apports reportés (note 3)	33 588	1 400

	66 738	23 897
--	--------	--------

**Actif net**

Non affectés	205 147	147 330
--------------	---------	---------

	271 885 \$	171 227 \$
--	------------	------------

Au nom du Conseil d'administration:

\_\_\_\_\_ Administrateur

\_\_\_\_\_ Administrateur

**The Council on Aging of Ottawa /  
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa**  
**État des résultats et de l'évolution de l'actif net**

<b>Pour l'exercice terminé au 31 décembre</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>Revenu</b>		
Centraide Ottawa	90 456 \$	90 456 \$
Province de l'Ontario	92 980	72 115
Ville d'Ottawa	73 500	72 059
Fondation communautaire d'Ottawa	-	10 000
Mauvais traitements des personnes âgées - Province de l'Ontario	125 413	55 333
Réseau de transport pour aînés-Centraide Ottawa	35 800	-
Autres subventions		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	-	12 488
Développement Social Canada - Nouveaux Horizons	25 000	-
Embauche et autres	1 200	3 450
Dons, collecte de fonds et publicités	30 211	27 215
Ventes de publications	2 418	5 028
Intérêts	11 848	7 910
Frais d'adhésion	4 541	6 238
	<b>493 367</b>	<b>362 292</b>
Apports reportés, début d'exercice (note 3)	1 400	38 367
Apports reportés, fin d'exercice (note 3)	<b>(33 588)</b>	<b>(1 400)</b>
<b>Revenu net</b>	<b>461 179</b>	<b>399 259</b>
<b>Dépenses</b>		
Améliorations locatives (note 4)	5 608	-
Collecte de fonds	9 072	10 306
Comptabilité	7 416	7 434
Conférences et voyages	3 086	2 610
Dépenses de bureau	22 656	24 051
Frais d'impression	26 890	25 559
Frais de poste et d'expédition	2 202	2 579
Frais divers	2 009	903
Loyer (note 5)	26 880	20 666
Mobiliers et matériaux (note 4)	19 190	6 035
Relations publiques et déplacements locaux	2 345	4 243
Réunions	5 077	10 027
Salaires, avantages sociaux et personnel contractuel	237 652	221 765
Traduction	7 703	8 483
Transfert au fonds de dotation de la Fondation communautaire d'Ottawa	21 250	25 000
Vérification	4 326	4 244
	<b>403 362</b>	<b>373 905</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice</b>	<b>57 817</b>	<b>25 354</b>
<b>Actif net non affecté, début de l'exercice</b>	<b>147 330</b>	<b>121 976</b>
<b>Actif net non affecté, fin de l'exercice</b>	<b>205 147 \$</b>	<b>147 330 \$</b>

---

# The Council on Aging of Ottawa / Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa

## Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2007

---

### **Nature de l'organisme**

Le Conseil est constitué en vertu des lois de l'Ontario, en tant qu'organisme sans but lucratif sans capital-actions. À titre d'oeuvre de charité enregistré, le Conseil n'est pas tenu de verser des impôts et est dirigé par un conseil d'administration bénévole. Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa est un organisme bilingue sans but lucratif voué à améliorer la qualité de vie de toutes les personnes âgées d'Ottawa. Le Conseil sur le vieillissement travaille avec et pour les aînés de la communauté, pour faire connaître leurs questions d'intérêt et leurs préoccupations à tous les paliers gouvernementaux ainsi qu'au grand public. Le Conseil dépend de subventions de différents paliers du gouvernement et de d'autres organismes afin de maintenir leur niveau actuel d'opération.

### **Changement de conventions comptables**

À compter du 1 janvier, 2007, le Conseil a appliqué la nouvelle recommandation du manuel de l'ICCA, chapitre 3855, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation. Ces nouvelles normes comptables sur les instruments financiers requièrent que tous les actifs et les passifs financiers soit catégorisés selon leurs caractéristiques, l'intention des cadres ou le choix de la catégorie dans certains cas. Suite à la catégorisation, les actifs et les passifs sont comptabilisés à leur juste valeur. Durant les exercices ultérieures, les actifs et les passifs financiers seront évalués à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers dont l'échéance est à long terme et dont le Conseil a à la fois l'intention et la capacité de conserver jusqu' à leur échéance. Ces derniers seront évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes résultant du changement de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier sont comptabilisés aux opérations lorsqu'ils ont lieu. Auparavant, les actifs et les passifs financiers des Fonds fiduciaires étaient comptabilisés au coût d'acquisition et les gains et les pertes étaient seulement reconnus lorsqu'ils furent réalisés.

Puisque les justes valeurs des Instruments financiers du Conseil se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme ou en raison de l'intérêt couru à recevoir inclus dans les placements à long terme, le changement de conventions comptables n'a pas eu d'impacte sur les états financiers du Conseil et par conséquent, l'application rétrospective obligatoire n'a pas été jugée nécessaire.

À compter du 1 janvier, 2007, le Conseil a appliqué la nouvelle recommandation du manuel de l'ICCA, chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation, qui établie des normes concernant l'information à fournir et la présentation des instruments financiers.

---

**The Council on Aging of Ottawa /  
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa**

**Sommaire des principales conventions comptables**

**31 décembre 2007**

---

<b>Instruments financiers</b>	<p>Les instruments financiers du Conseil sont composés de l'encaisse, des placements, des débiteurs, des subventions à recevoir et des créditeurs et charges à payer. Les placements sont comptabilisés au coût plus intérêt couru, ce qui se rapproche de la juste valeur. La juste valeur des autres instruments financiers équivaut approximativement la valeur au livre, en raison de leur nature à court terme.</p> <p>Selon la direction, le Conseil n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, à un risque de taux de change ni à un risque de crédit qui seraient matériels et qui proviendraient des instruments financiers.</p>
<b>Gestion des risques financiers</b>	<p>Le Conseil de gestion gère son portefeuille de placements selon ses besoins de trésorerie et de façon à maximiser les revenus de placement. Le comité de gestion n'est pas impliqué dans des activités de couverture et ne possède ou n'utilise aucun instrument dérivé pour transiger.</p>
<b>Immobilisations</b>	<p>Selon les principes comptables généralement reconnus, les petits organismes sans but lucratif, définis comme ayant des revenus annuels moyens inférieur à 500 000 \$, peuvent choisir de ne pas comptabiliser les immobilisations au bilan. Donc, les immobilisations sont passées en charges à l'état des résultats. Les immobilisations du Conseil sont composées de mobiliers et d'équipements reliés aux tâches administratives et aux programmes et des améliorations locatives.</p>
<b>Constatation des produits</b>	<p>Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.</p> <p>Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.</p>
<b>Actifs, biens, et services reçus gratuitement</b>	<p>La valeur des actifs, des biens et des services reçus gratuitement par le Conseil n'est pas reflétée dans les états financiers.</p>
<b>État des flux de trésorerie</b>	<p>L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté car l'information est apparente aux états financiers ou est divulguée de façon adéquate au sein des notes afférentes aux états financiers.</p>

---

**The Council on Aging of Ottawa /  
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa**  
**Sommaire des principales conventions comptables**

**31 décembre 2007**

---

**Changement ultérieur  
des normes comptables**

L'ICCA a réémis le chapitre 3861 du manuel de l'ICCA en deux chapitres, soit 3862 et 3863, instruments financiers - informations à fournir et instruments financiers - présentation, qui établissent des normes de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et identifient l'information à fournir à leur sujet.

De plus, l'ICCA a émis le chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital qui établie les normes de présentation d'information relié aux objectifs, politiques et processus nécessaire pour gérer le capital.

Ces chapitres doivent être appliqués par le Conseil fiduciaires pour l'exercice financier du 31 décembre 2008. L'effet d'appliqué ces chapitres n'a pas encore été déterminé.

---



---

**The Council on Aging of Ottawa /  
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa**  
**Sommaire des principales conventions comptables**

**31 décembre 2007**

---

**1. Encaisse**

L'encaisse est détenue dans une banque à charte et portent intérêt au taux de 3,75 % au 31 décembre 2007.

---

**2. Placements**

Au 31 décembre 2007, les placements sont composés d'une valeur mobilière du Gouvernement du Canada au rendement fixe annuel de 4,01 %, au montant de 26 367 \$ et venant à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2008 et d'une valeur mobilière de la province de l'Ontario au rendement annuel effectif de 4,35 %, au montant de 117,740 \$ et venant à échéance le 2 décembre 2011. Les placements sont comptabilisés au coût plus intérêt couru et peuvent être réalisés rapidement si nécessaire.

---

**3. Apports reportés**

Les apports reportés sont composés comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Mauvais traitements des personnes âgées		
- Province de l'Ontario	<b>27 805 \$</b>	-
Réseau de transport pour aînés - Centraide Ottawa	<b>5 608</b>	-
Frais d'adhésion	<b>175</b>	1 400
	<b>33 588 \$</b>	1 400 \$

Les apports reportés représentent la part non-dépensée des contributions reçues au cours de l'exercice. Ces contributions sont grevées d'affectations d'origine externe pour des projets spécifiques en voie d'élaboration ou en cours à la fin de l'exercice.

Les frais d'adhésion représentent des montants reçus au cours de l'exercice qui se rapportent au prochain exercice.

---

---

**The Council on Aging of Ottawa /  
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa**  
**Sommaire des principales conventions comptables**

**31 décembre 2007**

---

**4. Immobilisations**

Au courant de l'exercice, des mobiliers et matériaux totalisant 19 190 \$ (2006 - 6 035 \$) et des améliorations locatives totalisant 5 608 \$ (2006 - nil) furent acquises. Ces actifs furent financés par des apports des programmes mauvais traitements des personnes âgées - Province de l'Ontario ainsi que Développement Social Canada - Nouveau Horizons au montant de 13 690 \$. La balance des actifs furent financés par les sources de financement principaux du Conseil.

---

**5. Engagement de location**

Le Conseil s'est engagé à louer leur emplacement jusqu'au 31 août 2008. Le loyer consiste d'un montant de base annuel de 9 520 \$ ainsi qu'un loyer additionnel annuel de 9 969 \$ pour les frais d'exploitation. Le loyer additionnel est sujet à une augmentation annuelle basée sur l'indice des prix à la consommation.

Le Conseil est aussi engagé à louer une photocopieuse jusqu'au 30 septembre 2009. Le montant annuel à payer est de 4 577 \$. À la suite de la fin d'exercice, ce contrat de location fut résilié pour un montant de 6 746 \$ et une nouvelle photocopieuse a été achetée pour environ 24 000 \$.

---

**6. Contributions d'agences gouvernementales**

Les contributions reçues d'agences gouvernementales peuvent être soumises à une vérification ou réconciliation finale, tel que stipulé dans l'entente de contribution. Si une vérification ou réconciliation dévoile que certaines dépenses engendrées du projet ne suivent pas les lignes directrices du financement ou qu'une partie des contributions demeure inutilisée à la fin du projet, le pourvoyeur de fonds peut obliger le Conseil à rembourser une partie des montants contribués. Aucune demande de remboursement n'a eu lieu à date et les directeurs sont de l'avis qu'aucune réclamation est à venir. Par conséquent, aucune provision pour remboursement n'a été inscrite aux états financiers. Si jamais une somme devra être remboursée, elle sera inscrite en charge dans la période du remboursement.

---

**7. Montants comparatifs**

Dans certains cas, les montants de l'année 2006 présentés pour fins de comparaison ont été redressés afin de se conformer à la présentation adoptée des états financiers de l'exercice actuel.

---